*La Corporation Professionnelle des Techniciens Dentaires du Québec*

# RAPPORT ANNUEL

## 1er AVRIL 1987 AU 31 MARS 1988

# E R R A T U M

RAPPORT ANNUEL

1987-88

RAPPORT DU COMITE DE DISCIPLINE

AJOUT: - MONSIEUR JEAN GAUVIN, PRESIDENT

CORRECTION: - monsieur Yvan Hugron, SECRETAIRE

RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

CORRECTION: - dernier paragraphe: pré-inspection
au lieu de pré-inscription

*La Corporation Professionnelle des Techniciens Dentaires du Québec*

Montréal, Mai 1988

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec
G1A 1A3

Objet: rapport annuel 1987-88

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport d'activités de la Corporation Professionnelle des Techniciens Dentaires du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,

Raymond Haché

Raymond Haché, t.d.c.

3333, BOUL. CAVENDISH - SUITE 285 - MONTREAL, QUE. H4B 2M5 - TELEPHONE: (514) 482-3388

*La Corporation Professionnelle des Techniciens Dentaires du Québec*

Montréal, Mai 1988

Monsieur Thomas J. Mulcair
Président
Office des professions du Québec
320, rue Saint-Joseph est
Québec
G1K 8G5

Objet: rapport annuel 1987-88

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport des activités de la Corporation Professionnelle des Techniciens Dentaires du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

Raymond Haché, t.d.c.

3333, BOUL. CAVENDISH - SUITE 285 - MONTREAL, QUE. H4B 2M5 - TELEPHONE: (514) 482-3388

SOMMAIRE:


Le Bureau 1987-88---------- 6

Mot du Président---------- 7

Rapport d'activités---------- 8

Rapport des Comités:

Inspection professionnelle---------- 10

Syndic---------- 12

Discipline---------- 13

Formation continue---------- 14

Directorat---------- 17

Normes d'équivalence---------- 19

Information---------- 20

Promotion---------- 21

Délivrance d'un permis---------- 22

Etats financiers---------- 24

ADMINISTRATEUR(TRICE)S DU BUREAU

Monsieur Raymond Hachē, président

Monsieur Charles Carrier, secrētaire

Monsieur Marc DesRosiers, administrateur

Monsieur Claude Gravel, administrateur

Madame Johanne Legarē, administratrice

Monsieur Mario D. Sauriol, administrateur

Madame Rosanne Tremblay, administratrice

REPRĒSENTANT(E) DU PUBLIC NOMMĒ(E) PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUĒBEC

Madame Jeanne Bouchard

Monsieur Richard Morin

EMPLOYĒE PERMANENTE DE LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNICIENS DENTAIRES DU QUĒBEC

Madame Louise Bouchard, secrētaire administrative

## MOT DU PRÉSIDENT

Depuis plusieurs années, la Corporation Professionnelle des Techniciens Dentaires du Québec n'a cessé de travailler sur le dossier du directorat de laboratoire. Le résultat de ces efforts a incité l'Office des Professions du Québec à mener une enquête sur la commande et la fabrication de prothèses dentaires au Québec.

Les résultats complets de cette étude nous sont parvenus vers la mi-mars. Il nous apparaît, suite à cette enquête, que nous devons établir une stratégie afin de sensibiliser le gouvernement au fait que certains laboratoires offrent des services de fabrication de prothèses sans avoir la compétence reconnue pour le faire.

Dans nos échanges avec les autorités, nous tenterons de démontrer la nécessité pour tous les laboratoires commerciaux d'être agréés par la Corporation Professionnelle des Techniciens Dentaires du Québec, avant de pouvoir offrir des services de fabrication de prothèses dentaires et d'assurer la qualité des produits à la population québécoise.

Convaincre les autorités est une chose, mais pour y parvenir, il est impératif que nous soyons nous-mêmes convaincus de la nécessité d'appartenir à la Corporation. Nous ne devons pas continuellement remettre en question cette appartenance. Nous devons demeurer actif au sein de notre Corporation et en faire la promotion.

Je me permets de vous rappeler ce dicton: "un lâcheur ne gagne jamais, mais un gagnant ne lâche jamais".

Ensemble nous accomplirons la mission que le gouvernement nous a confiée en nous demandant de faire partie du système professionnel québécois.

Permettez-moi, pour conclure, de remercier tous les membres du Bureau ainsi que notre secrétaire administrative pour l'excellent travail qu'ils ont accompli durant cette année.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC 1987-88

---

Conformément aux pouvoirs que lui confère la loi, le Bureau a adopté les principales résolutions suivantes:

1- Nomination d'un représentant au C.I.Q.

2- Adoption des états financiers pour l'année 1986-87

3- Adoption des poursuites légales pour les cas d'usurpation du titre de « technicien dentaire »

4- Nomination des vérificateurs pour l'année fiscale 1987-88

5- Acceptation de la radiation de 21 membres, suite au non paiement de la cotisation ( 1 de ces membres a été radié suite à sa nouvelle orientation professionnelle )

6- Nomination d'un syndic ( Stéphan Provencher )

7- Démission d'un administrateur ( région ouest )

8- Acceptation de la participation de la Corporation aux Journées Dentaires du Québec 1988

9- Nomination d'une administratrice ( région ouest ) à un poste vacant

10- Nomination des représentants pour les différents comités

11- Adoption du règlement sur les normes d'équivalence émanant du Bureau des règlements dans sa version anglaise et française

12- Contestation de la taxe d'affaires

13- Acceptation de la mise sur pied d'un comité des membres

14- Adoption de la rémunération des frais de représentation et de déplacement des administrateurs

15- Adoption de l'augmentation de la rémunération de la secrétaire administrative

16- Adoption d'une résolution concernant les membres honoraires

17- Adoption d'une résolution concernant le paiement des frais inhérents à l'inscription au tableau des membres

18- Adoption d'une augmentation de la rémunération des surveillants et correcteurs des examens d'intégration à la Corporation

19- Acceptation des frais de réaménagement du bureau suite au non déménagement du siège social

20- Nomination d'un responsable du dossier « assurances » réservées aux membres

21- Formation d'un comité de révision de notes

22- Nomination d'un responsable des Journées Dentaires du Québec 1988

23- Acceptation d'un projet sur l'agrément des laboratoires

24- Réélection de trois administrateurs sortants aux élections d'avril 1988

25- Adoption d'une augmentation du coût d'abonnement annuel au journal le « Nouvel Informateur »

26- Acceptation d'une firme de publicité pour la promotion de la Corporation

## RÉUNIONS DU BUREAU

Le Bureau a tenu, pour l'année financière 1987-88:

5 réunions ordinaires:

le 18 mai 1987
le 21 septembre 1987
le 16 novembre 1987
le 18 janvier 1988
le 15 mars 1988

1 assemblée générale annuelle:

le 27 mai 1987

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Monsieur Raymond Haché, responsable
- Monsieur Charles Carrier
- Monsieur Claude Gravel

L'année 1987-88 en a été une de réflexion pour le Comité d'inspection professionnelle.

Le Comité s'est déplacé une seule fois à l'automne 1987, pour visiter la région "est". Nous avons visité trois laboratoires, dans lesquels nous avons inspecté quatre techniciens et une technicienne. Lors de ces visites, les inspecteurs ont observé quelques difficultés dans le mécanisme d'inspection et noté les idées et suggestions des membres visités.

Nous avons profité de notre présence dans la ville de Québec pour réunir les techniciens de la région "est", afin de leur parler des principaux dossiers menés par le Bureau de la Corporation, et prendre note des suggestions des membres. Trente-cinq personnes sur quarante-huit ont assisté à cette réunion.

Les membres du Comité ont assisté à deux activités organisées l'une pour exposer les mécanismes d'inspection professionnelle de différentes corporations et l'autre pour mettre en commun et échanger sur les résultats d'une enquête concernant l'inspection professionnelle des corporations du secteur de la Santé. La première activité a eu lieu grâce à l'initiative de la Corporation des Chiropraticiens du Québec alors que la deuxième était organisée par le Conseil Interprofessionnel du Québec.

En général, les actions entreprises jusqu'ici vont dans le même sens que celles des autres corporations. La plupart de celles-ci sont encore à roder les mécanismes de leur inspection professionnelle. Presque toutes orientent leur premier tour d'inspection vers un échange d'informations pour définir les normes et les mécanismes de contrôle de l'exercice de la profession.

Plusieurs corporations se sont déjà dotées d'outils pour informer leurs professionnels, comme des brochures, diaporamas, vidéo, etc....

D'autres exploitent beaucoup le questionnaire pré-inscription et certaine vont jusqu'à en faire une fiche d'auto-évaluation où le professionnel peut identifier et corriger ses lacunes avant que le Comité fasse l'inspection.

Certaines corporations favorisent l'inspection de groupe pour augmenter l'efficacité du Comité.

Pour toutes les corporations, le but principal de l'inspection professionnelle est d'améliorer les normes d'exercice de la profession et les lacunes identifiées sont souvent suggérées comme sujets de formation continue.

Suite à ces informations et aux observations faites lors de nos inspections de l'an dernier et de cette année, nous pensons revoir nos mécanismes et nos pratiques d'inspection professionnelle et préciser au début de la prochaine année les stratégies et les outils pour y arriver.

## SYNDIC

- Stéphane Provencher

Pour l'année financière 1987-88, le syndic a reçu une (1) plainte d'usurpation de titre. La Corporation a poursuivi cette personne et elle est en attente d'un jugement.

Par ailleurs, nous avons été informé du jugement d'une personne poursuivie au cours de l'année financière 1986-87, qui condamne celle-ci à une amende .

COMITÉ DE DISCIPLINE

- Monsieur Yvan Hugron, président

Aucune plainte n'a été présentée au Comité de discipline, pour l'année financière 1987-88.

Par conséquent, aucune sanction n'a été imposée.

## COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

- Madame Johanne Legaré, responsable
- Monsieur Robert Boudrias
- Monsieur Claude Gravel
- Madame Rosanne Tremblay

Voici le rapport détaillé des activités 1987-88, organisées par le Comité de la formation continue, comprenant un résumé de chacune des conférences offertes aux membres ainsi que le nombre de participants à ces rencontres.

Nous aimerions souligner que la participation aux différentes activités de la formation continue a considérablement augmenté comparativement à celle de la période 1986-87.

Votre implication grandissante au sein de votre corporation est une forte motivation et une grande source d'émulation pour les organisateurs et organisatrices de ces rencontres; nous espérons que celles-ci sont toujours à votre entière satisfaction.

Il est à noter que nous sommes ouverts à toutes vos suggestions afin d'accroître la qualité de ces réunions informatives tant au niveau théorique que pratique.

## FORMATIONS CONTINUES 1987-88

13 MAI 1987, à Montréal:

SUJETS: - Les dessins des appareils des prothèses partielles amovibles.

- Les nouvelles techniques relatives aux dessins de ces appareils.

CONFÉRENCIER: - Docteur Normand Brien, P.P.A.
Faculté de médecine dentaire
Université de Montréal

PARTICIPATION: 43

9 DÉCEMBRE 1987, à Montréal
10 DÉCEMBRE 1987, à Québec :

SUJET: - La post et pré-soudure et démonstration pratique de l'utilisation d'un appareil à soudure à infra-rouge.

CONFÉRENCIER: - Monsieur Pirro James
Compagnie Ney

PARTICIPATION:

9 décembre: 69

10 décembre: 16

27 JANVIER 1988, à Montréal:

SUJET: - La philosophie des plaques occlusales

CONFÉRENCIERS: - Docteur D. Taylor
Orthodontiste

- Madame Jennifer Orpen
T.D.C.

PARTICIPATION: 76

12 MARS 1988, à Montréal:

1ère partie ( de 9 heures à 10:30 heures):

SUJET: - Santé-Sécurité au travail

CONFÉRENCIER: - Monsieur Yves Gour
CSST

PARTICIPATION: 47

2ième partie ( 10:30 heures à 16 heures):

SUJET: - Rencontre avec les manufacturiers

RESPONSABLE: - Monsieur Henri Gindroz
Compagnie Ivoclar-Vivadent

PARTICIPATION: 61

30 MARS 1988, à Montréal

SUJET: - Les Implants

CONFÉRENCIER: -Monsieur Robert Baillie,
T.D.C.

PARTICIPATION: 94

LES JOURNÉES DENTAIRES DU QUÉBEC

À chaque année, à l'occasion des Journées Dentaires du Québec, le comité en charge de cet événement invite un ou des conférenciers à faire des exposés dans les divers champs d'activités de notre profession.

Cette année 38 de nos membres participaient à ce congrès.

La conférence au programme était la suivante:

SUJET: -"Restorative Dentistry , - A commitment to excellence",

CONFÉRENCIER: - Docteur Reuben R. Roach,
Saint-Petersbourg(Floride)

## COMITÉ DU DIRECTORAT

- Raymond Haché, responsable
- Charles Carrier
- Mario D Sauriol

Suite à l'appui unanime du Bureau de l'Ordre des Dentistes du Québec sur l'élaboration d'un plan d'accréditation des laboratoires du Québec, le Comité a élaboré un projet de laboratoires agréés par la Corporation. Ce dernier devrait être soumis aux différents intervenants après l'étude du rapport de l'Office des professions du Québec sur la commande et la fabrication des prothèses dentaires au Québec.

En attente du rapport, le Comité s'est réuni à quelques reprises et a consulté, entre autres, les anciens présidents de la Corporation. Nous avons étudié différents moyens de représentation auprès du gouvernement du Québec afin d'attirer l'attention sur le nécessité d'imposer le directorat de laboratoire à tout laboratoire dentaire commercial. Nous voulons ainsi, assurer la qualité des produits offerts à la population québécoise. Après étude des projets présentés, nous avons retenu les services d'un professionnel qui procéderait à l'élaboration d'un mémoire devant être présenté à monsieur Claude Ryan, ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Par ailleurs, le rapport de l'Office des professions du Québec nous parvenait vers le milieu mars, En voici les conclusions générales concernant l'Ordre des Denturologistes du Québec et l'Ordre des Dentistes du Québec:

1- Les denturologistes fabriquent et réparent aussi les prothèses dentaires mais surtout les prothèses complètes et partielles amovibles, dans la quasi-totalité des cas, et les prothèses partielles squelettiques (dans environ 44% des cas). Ils le font dans environ 85% des cas pour leur propre pratique et dans environ 15%, pour eux-même et les dentistes ou la partie technique relative à la fabrication ou à la réparation des prothèses fixes et des prothèses orthodontiques.

Pour la fabrication (et la réparation) des prothèses dentaires, les denturologistes emploient aussi, dans environ 32% des cas, un (1) employé en technique dentaire. Très peu (moins de 10%) emploient à cette fin un technicien dentaire membre de la Corporation ou un denturologiste.

2- En général, très peu de denturologistes (environ 2% en moyenne) commandent la fabrication de leurs prothèses dentaires à l'extérieur du Québec, sauf dans le cas des prothèses partielles et squelettiques où ce pourcentage est beaucoup plus élevé ( environ 18%). Trois facteurs principaux motivent ces commandes à des laboratoires extérieurs: le coût inférieur des produits extérieurs, la meilleure qualité du travail des laboratoires extérieurs et les délais plus courts de livraison.

3- En ce qui concerne la commande de prothèses dentaires de la part des dentistes environ 12% d'entre eux font leur commande à des laboratoires situés hors Québec, dans une proportion moyenne de 63% de leurs demandes. Ce pourcentage de commande varie en fonction du type de prothèses, de la région de pratique et de la langue maternelle. Ainsi, c'est pour la fabrication de prothèses fixes que les dentistes s'adressent le plus à des laboratoires extérieurs (près de 18% des dentistes). De même, le pourcentage de dentistes commandant à l'extérieur est relativement plus élevé que la moyenne provinciale dans les régions périphériques et chez les dentistes anglophones.

4- En général, la meilleure qualité de travail des laboratoires extérieurs, les délais plus courts de livraison et la non-disponibilité de certains travaux techniques spécialisés au Québec dans la fabrication des prothèses orthodontiques, par exemple, sont les plus importantes raisons invoquées par le plus de dentistes pour justifier ces commandes à l'extérieur.

Un nombre beaucoup moins élevé de dentistes (moins de 5%) a cependant signalé des raisons non déterminées à l'avance telles que: la meilleure organisation des laboratoires extérieurs au niveau du marketing des produits et du service de livraison, et la commodité géographique et linguistique.

## COMITÉ DES NORMES D'ÉQUIVALENCE

- Monsieur Charles Carrier, responsable
- Madame Jeanne Bouchard
- Monsieur Raymond Hachē

Durant l'année 1987-88, le Comité a reçu cinq (5) demandes:

- deux (2) demandes ont été refusées
- trois (3) candidats se sont présentés aux examens:
  - un candidat a réussi l'examen de prothèse complète;
  - les trois candidats ont échoué tous les autres examens.

Cette année, le Comité s'est affairé à mettre sur pied un projet de procédure sur la façon de traiter les demandes d'équivalence qui devraient améliorer l'efficacité du Comité.

## COMITÉ DE L'INFORMATION

- Monsieur Marc Des Rosiers, responsable
- Madame Johanne Legaré
- Madame Rosanne Tremblay
- Madame Honorata Milewski
- Madame Nicole Brochu, correspondante du CEGEP
- Madame Guylaine Trottier, correspondante du CEGEP

Paru trois fois en 1987-88, le journal le Nouvel Informateur, a su maintenir sa qualité tant au niveau du contenant que du contenu.

Le vent dans les voiles, l'année 1987-88 nous a même apporté deux nouveaux collaborateurs de renommée nationale , soit monsieur Peter Leech, r.d.t. et monsieur Gunnar Lindberg, r.d.t. .

Leurs articles techniques ont sûrement été appréciés de nos membres.

Le Comité tient à féliciter les membres qui ont su prendre quelques minutes de leur temps pour s'impliquer au sein du journal soit par l'apport d'informations ou d'articles.

## COMITÉ DE PROMOTION

- Raymond Haché, responsable
- Marc Des Rosiers
- Mario D. Sauriol

Dans le but de promouvoir le technicien dentaire auprès de notre clientèle, nous avons:

1- distribué le répertoire des membres de la Corporation à tous les étudiants finissants des universités québécoises;

2- participé aux différentes activités des Journées Dentaires;

3- retenu les services d'une firme de promotion qui a produit une publicité qui a paru à deux reprises dans le Journal Dentaire du Québec.

De plus, nous avons participé à la publication spéciale du magazine de la Corporation Professionnelle des Conseillers en Orientation du Québec, qui s'intitulait «La société québécoise au travail en l'an 2012».

## PERMIS EN VIGUEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 1987-88

| | |
|---|---|
| Permis en vigueur au début de l'année financière: | 269 |
| Permis délivrés au cours de l'exercice: | |
| - intégrations: | 22 |
| - réintégrations: | 7 |
| Permis révoqués au cours de l'exercice (radiations): | (21) |
| Retraits: | |
| Membres honoraires (décès et abandon): | (2) |
| Membre actif (décès): | (1) |
| Permis en vigueur à la fin de l'exercice (au 31 mars 1988): | 274 |

NOTE:

Dans le total de 269 permis, le nombre de permis attribué aux membres honoraires est de 19.

## RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION

| | |
|---|---|
| Région "est": | 55 |
| Région "ouest": | 219 |
| TOTAL: | 274 |

## COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle est de trois cents (300) dollars

Nous avons une cotisation incitative de cinquante (50) dollars pour les étudiants finissants et ce, la première année seulement.

Les cotisations sont payables au début de l'année financière, soit le 1er avril .

Selon une résolution adoptée en assemblée du Bureau, un seul avis est envoyé aux membres.

Selon une résolution adoptée en assemblée du Bureau, tous les frais inhérents à l'inscription au tableau des membres doivent être versés intégralement en un seul versement.

Maheu
Noiseux
Comptables agréés

MONTRÉAL
2, COMPLEXE DESJARDINS, BUREAU 2600
C.P. 153, MONTRÉAL (QUÉBEC) H5B 1E8
(514) 281-1555

LAVAL
4, PLACE LAVAL, BUREAU 400
LAVAL (QUÉBEC) H7N 1A3
(514) 384-8630

**RAPPORT DES VERIFICATEURS**

**Aux membres de**
**La Corporation professionnelle des techniciens dentaires du Québec**

**Nous avons vérifié le bilan de La Corporation professionnelle des techniciens dentaires du Québec au 31 mars 1988 ainsi que les états des résultats, de l'avoir des membres et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.**

**A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la corporation au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.**

Maheu Noiseux

**Comptables agréés**

**Laval, le 4 mai 1988**



Maheu Noiseux Collins Barrow
Bureaux dans les principales villes canadiennes
Représentants dans les principaux centres internationaux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
TECHNICIENS DENTAIRES DU QUEBEC

ETATS FINANCIERS

31 MARS 1988


| | |
|---|---|
| Résultats | 1 |
| Avoir des membres | 2 |
| Bilan | 3 |
| Evolution de la situation financière | 4 |
| Notes complémentaires | 5 |
| Renseignements complémentaires | 6 |




Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
TECHNICIENS DENTAIRES DU QUEBEC

RESULTATS

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1988

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| **REVENUS** | | |
| Cotisations des membres | 74 753 $ | 66 975 $ |
| Examen et adhésion | 3 400 | 1 840 |
| Placement | 2 048 | 1 370 |
| Publicité | 6 512 | 4 305 |
| | 86 713 | 74 490 |
| **DEPENSES** | | |
| Frais d'administration (relevé 6) | 43 850 | 39 996 |
| Examens | 1 751 | 1 129 |
| Assemblées annuelles, spéciales et de comité | 3 949 | 2 228 |
| Représentation et déplacements | 2 396 | 4 315 |
| Honoraires professionnels | 4 029 | 10 365 |
| Formation continue (relevé 6) | 13 413 | 9 144 |
| | 69 388 | 67 177 |
| EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES | 17 325 $ | 7 313 $ |



Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
TECHNICIENS DENTAIRES DU QUEBEC

AVOIR DES MEMBRES

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1988

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| SOLDE AU DEBUT | 668 $ | (6 645)$ |
| EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES | 17 325 | 7 313 |
| SOLDE A LA FIN | 17 993 $ | 668 $ |



Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNICIENS DENTAIRES DU QUEBEC

BILAN

31 MARS 1988

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **ACTIF A COURT TERME** | | |
| Encaisse | 28 201 $ | 18 448 $ |
| Dépôts à terme | 20 740 | 10 047 |
| Débiteurs | 577 | 1 650 |
| Frais imputables au prochain exercice | 2 346 | 2 053 |
| | 51 864 | 32 198 |
| **IMMOBILISATIONS** | | |
| Mobilier et agencement, au coût | 15 709 | 14 366 |
| Amortissement cumulé | 13 414 | 13 065 |
| | 2 295 | 1 301 |
| **BIENS LOUES EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION** | | |
| Mobilier, au coût | 6 368 | 6 368 |
| Amortissement cumulé | 5 288 | 4 264 |
| | 1 080 | 2 104 |
| | 55 239 $ | 35 603 $ |
| **PASSIF** | | |
| **PASSIF A COURT TERME** | | |
| Créditeurs et frais courus | 3 499 $ | 5 753 $ |
| Cotisations perçues d'avance | 33 300 | 27 700 |
| Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice | 447 | 1 035 |
| | 37 246 | 34 488 |
| **OBLIGATIONS DECOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 3)** | | 447 |
| | 37 246 | 34 935 |
| **AVOIR DES MEMBRES** | 17 993 | 668 |
| | 55 239 $ | 35 603 $ |

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____

_____

Administrateurs



Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
TECHNICIENS DENTAIRES DU QUEBEC

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1988

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| **OPERATIONS** | | |
| Excédent des revenus sur les dépenses | 17 325 $ | 7 313 $ |
| Amortissements, poste ne comportant aucun mouvement de liquidités | 1 373 | 1 573 |
| | 18 698 | 8 886 |
| Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités | 4 126 | 6 525 |
| LIQUIDITES PROVENANT DES OPERATIONS | 22 824 | 15 411 |
| **INVESTISSEMENT** | | |
| ACHATS D'IMMOBILISATIONS, LIQUIDITES ABSORBEES PAR L'INVESTISSEMENT | (1 343) | (207) |
| **FINANCEMENT** | | |
| REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS DECOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION, LIQUIDITES ABSORBEES PAR LE FINANCEMENT | (1 035) | (1 103) |
| AUGMENTATION DES LIQUIDITES | 20 446 | 14 101 |
| LIQUIDITES AU DEBUT | 28 495 | 14 394 |
| LIQUIDITES A LA FIN (note 4) | 48 941 $ | 28 495 $ |



Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
TECHNICIENS DENTAIRES DU QUEBEC

NOTES COMPLEMENTAIRES

31 MARS 1988

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

La corporation, constituée en vertu de la 3e partie de la loi sur les compagnies du Québec, exploite une entreprise à but non lucratif pour le bénéfice des techniciens dentaires du Québec.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

BIENS LOUES EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant sur une période de 5 ans.

3. OBLIGATIONS DECOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| Obligation relative à la location de mobilier | | 722 $ |
| Obligation relative à la location de mobilier, remboursable jusqu'au 1er février 1989 par versements mensuels de 38 $ incluant les intérêts calculés à 27 % | 447 $ | 760 |
| | 447 | 1 482 |
| Versements échéant au cours du prochain exercice | 447 | 1 035 |
| | | 447 $ |

Les versements du prochain exercice, incluant les intérêts de 63 $, se chiffrent à 510 $.

4. LIQUIDITES

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| Encaisse | 28 201 $ | 18 448 $ |
| Dépôts à terme | 20 740 | 10 047 |
| | 48 941 $ | 28 495 $ |



Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES
TECHNICIENS DENTAIRES DU QUEBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1988

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| **FRAIS D'ADMINISTRATION** | | |
| Salaires et avantages sociaux | 14 318 $ | 12 059 $ |
| Frais de bureau | 3 349 | 3 828 |
| Publicité | 5 066 | 1 600 |
| Timbres, papeterie et impression | 4 118 | 5 386 |
| Honoraires d'administrateurs | 7 095 | 7 545 |
| Loyer | 3 151 | 3 026 |
| Entretien général | 679 | 616 |
| Télécommunications | 915 | 917 |
| Assurances | 295 | 273 |
| Amortissement du mobilier et agencement | 349 | 299 |
| Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition | 1 024 | 1 274 |
| Taxes | 309 | 304 |
| Cotisation et abonnement | 1 759 | 1 864 |
| Intérêts et frais bancaires | 273 | 222 |
| Intérêts de contrats de location-acquisition | 346 | 570 |
| Divers | 804 | 213 |
| | 43 850 $ | 39 996 $ |
| **FORMATION CONTINUE** | | |
| Clinique et rencontres | 5 085 $ | 4 789 $ |
| Bureau, secrétariat et journal | 5 897 | 2 562 |
| Représentation et déplacements | 2 431 | 1 793 |
| | 13 413 $ | 9 144 $ |



Mahéu Noiseux

JMR TEXTEDITE enr. 276-5292 MONTRÉAL